

DECISION RELATIVE AU CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN AJOINT DES CADRES HOSPITALIERS

Branche « gestion administrative générale »

LISTE DES CANDIDATS ADMISSIBLES

Le Directeur du Centre Hospitalier de Dax – Côte d'Argent

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la FPH,

Vu le décret n°2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 24 avril 2002 relatif aux personnels de la fonction publique hospitalière exerçant des fonctions d'encadrement,

Vu l'arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers,

VU la vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers au tableau des effectifs,

DECIDE

Article 1^{er} : A l'issue de la phase d'admissibilité en date du **21 mars 2024**, le jury retient, pour l'audition, le(s) candidat(e)(s) suivants :

Par ordre alphabétique :

VANUITSENBURGH Tribut

Article 2 : Le jury se réunira le **4 avril 2024** pour l'audition des candidat(e)(s) précités.

Dax, le 25 mars 2024,

Les membres du jury,

Le Président.

H. COURET

Q. MOURONVAL

S. PERQUIN

JM. AUDOUY

